

« On ne peut pas dire qu'on rentre comme ça dans la Résistance comme si on entrerait dans une banque en disant : Bonjour ! Ouvrez-moi un compte Résistant ».

Colette Marin-Catherine



## L'édito

Fin d'année scolaire, fin de restrictions sanitaires, fin de mandat présidentiel. Si l'on écoute les médias, depuis le début de la « crise du COVID », il y aurait un monde d'avant – qui n'existe plus – et un monde d'après – qui n'existe pas encore. Entre remises en questions individuelles et collectives, médiatiques et politiques, sociales et environnementales, on ressent que les lignes ont bougé, que les repères ont changé, mais on ne sait plus vraiment d'où nous partions, ni où nous allons. Il en va de même dans l'Éducation. On ne peut pas être partisan du « c'était mieux avant » qui nous engluerait non seulement dans une nostalgie de nos jeunesse respectives, mais aussi dans un conservatisme stérile, reproduisant ce qui nous a, à nous, permis de réussir sans prendre en compte ce qu'il serait bon qu'il soit. Mais que serait-il bon que soit notre système éducatif ? Peut-être est-il temps de se poser à nouveau réellement la question. En effet, les réformes du collège en 2016, réforme de l'orientation en 2018, réformes du lycée et du bac en 2019 ont profondément modifié le paradigme du système éducatif français. Petit à petit, insidieusement, le service public d'éducation a mué, muté, pour devenir méconnaissable. Bien sûr, on peut remonter encore à 2007 par exemple, avec la loi de finance qui a fondé le principe d'efficacité du système éducatif. Il fallait comprendre rentabilité. Nous évoluons désormais dans une entreprise presque comme les autres, dont l'efficacité des personnels doit être me-

surée. Personne ne s'était pourtant posé la question de savoir si elle était mesurable... Et nous voilà bientôt au bout du bout de la chaîne : nos salaires, avances et mutations devraient, d'après la volonté de Jean-Michel Blanquer et des conclusions de son Grenelle, ne dépendre que de nous. Une société éducative totalement libérale dans laquelle on fera ce que l'on veut de votre force de travail et, si vous vous trouvez mal payé ou mal affecté, vous en serez tenu pour seul responsable alors même qu'on vous a déjà, depuis 2007, progressivement dépossédé de tous vos moyens d'action. Le « bon prof » sera donc celui désigné comme « bon prof » sans que l'on ne puisse, jamais, objectiver le moindre critère, si ce n'est l'obéissance. Bien entendu, nous n'aborderons pas ici la catastrophe que cela représente pour nos élèves, qui, s'ils manquaient de chance au départ, auront ainsi de plus en plus de mal à trouver dans l'école un quelconque ascenseur. Alors oui, on peut en effet, individuellement, se dire qu'après tout, on trouvera un chemin pour s'en sortir correctement et si, miracle, on y arrive, on pourra se dire que c'est grâce à soi. On pourra même regarder celui qui n'a pas mordu à l'hameçon et qui sera resté sur le bas côté en se disant que « s'il avait voulu, il aurait pu ». Mais fort heureusement, en lieu et place d'un village d'irréductibles, il y a le SNES, qui fort de son collectif, croit encore à un service public d'éducation digne de ce nom et défendant des valeurs d'équité, d'ambition et d'émancipation pour ses élèves et ses agents. Et oui, cela veut dire prendre parti, s'engager dans une voie qui n'est pas celle que notre administration attend pour le moment de nous et cela peut sembler plus difficile. Alors souvent, on préfère rester neutre. Mais une chose est sûre, ne pas prendre parti ne profite jamais aux victimes.



## Sommaire

- p.1-2 : Édito
- p.2 : Les AESH : Stop Mépris !
- p.3 : Que reste-t-il de la réforme du collège ?
- p.4-5 : Connecte-toi et le ciel t'aidera
- p.5 : Nouveaux concours et nouveaux collègues
- p.6-7 : Le Grand O : le 0 pointé de la nouvelle évaluation du baccalauréat
- p.8-9 : Pour un état des grévistes sérieusement établi
- p.9-10 : Élèves / enseignants = même contrôle continu
- p.10-11 : Questionnement envoyé aux candidats aux régionales Lycée 4.0
- p.12 : Retour sur la CAPA recours avis rectoraux des certifiés

Alice Petit, Reims le 7 juin 2021

## Les AESH : Stop mépris !

Le vendredi 7 mai 2021, à notre demande, le recteur a reçu en audience une secrétaire académique du SNES-FSU avec une AESH qui anime le collectif au sein de la section académique.

Régulièrement, nous dénonçons les salaires indécents, les mauvaises conditions de travail, le manque de formation, l'organisation et le dysfonctionnement des PIAL...

Trop souvent, depuis la création des PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) les AESH se trouvent confrontées à devoir intervenir sur plusieurs établissements parfois à des distances éloignées sans aucun défraiement. Avec un salaire très bas (environ 650 euros par mois) beaucoup n'ont pas les moyens de se déplacer en voiture, et très souvent les transports collectifs sont défaillants. Ces AESH se retrouvent donc dans des situations fragiles puisque, si elles refusent de signer des avenants à leur contrat, elles sont considérées comme démissionnaires.

Nous avons donc demandé au recteur de bien vouloir mettre en place un service avec un référent connu et stable qui pourrait être consulté par les AESH. Il y a un réel souci de communication et d'échanges sur toutes les procédures administratives, prises de postes, etc. Bien souvent pour ces personnels, il est nécessaire de faire du cas par cas, d'autant que le vivier AESH est insuffisant par rapport aux besoins.

De plus, on a affaire à un phénomène de mutualisation des besoins : quand plusieurs élèves en situation de handicap sont sur un même niveau, ils sont alors

regroupés dans une même classe et accompagnés par une ou deux AESH. (ex : regroupement des élèves dans la même sixième), ce qui permet à l'administration de faire des économies, mais dans cette situation, ne parlons pas d'inclusion ! Tout le monde y perd : élèves, professeurs, AESH.

Enfin, la formation est très insuffisante : combien d'AESH se sont retrouvés avec des jeunes en situation de handicap du jour au lendemain, sans connaître le handicap, les besoins du jeune et sans formation pour accueillir au mieux ces enfants à besoins spécifiques. Il est donc nécessaire que le rectorat mette en place une formation initiale dès le recrutement et ensuite d'assurer une formation continue régulière.

Nous avons aussi indiqué au recteur le manque de reconnaissance de cette profession sur le plan salarial et professionnel. On ne peut continuer comme cela !

Nous rappelons les demandes du SNES-FSU :

- Augmentation des salaires.
- Possibilité de contrat à temps complet.
- Suppression des PIAL et des mutualisations.
- Création d'un statut AESH de la fonction publique.
- Recrutement massif.

Le SNES-FSU est partie prenante de l'intersyndicale qui a mené une action le 3 juin sur les AESH.

Annie Bécret et Hélène Nicolas





## Que reste-t-il de la réforme du collège ?

C'est en 2016 que la forme actuelle des enseignements en collège a été mise en place, au pas de charge. La réforme nous promettait des volumes horaires plus adaptés aux élèves, un enseignement interdisciplinaire favorisant la motivation de tous, et bien entendu des projets ambitieux au niveau local. Si nous avons critiqué le projet dès l'origine en dénonçant le manque de moyens accordés aux établissements et l'absence de concertation avec les enseignants sur le terrain, quel bilan pouvons-nous tirer de la situation des collèges cinq années plus tard ?

La crise sanitaire liée au Covid-19 a exacerbé les défauts que beaucoup avaient déjà pointés du doigt, sans grande surprise... Les élèves de 3ème arrivent au bout de leur cursus après trois phases de confinement et deux de « travail à distance » (qui n'avait d'enseignement que le nom). Pour eux, la préparation des épreuves écrites du DNB et de l'oral a été rendue intenable par la lourdeur des programmes auxquels viennent régulièrement s'ajouter des thèmes ou des points supplémentaires selon la mode du moment mais sans réflexion d'ensemble ; tandis qu'aucun aménagement n'a été prévu par le ministère qui n'évoque jamais le DNB dans sa communication... Les fameux EPI ont disparu du paysage car la marge est surtout utilisée pour des dédoublements ou même des créations de groupes ou de classes afin de diminuer le nombre d'élèves par classe, qui a augmenté en flèche depuis 2017. Le socle commun de compétences, connaissances et culture tend toujours à dériver vers un cochage de cases totalement inutile lorsque seuls les domaines du socle sont évalués en contrôle continu... Il reste aussi un moyen de contrôler l'évaluation des enseignants au détriment de toute liberté pédagogique, y compris pendant les temps de « travail à distance ».

Les emplois du temps, dès la Sixième, sont devenus une usine à gaz incompréhensible pour les familles ou les élèves, encore plus compliqués lorsque les établissements ont décidé de passer en cours d'année à « Une salle, une classe » en fonction des consignes sanitaires (souvent du jour au lendemain pour être en adéquation avec les déclarations du ministre en fin de soirée sur BFMTV). Et au milieu de tout ça, il faudrait encore compléter des parcours divers et variés, dé-

gager du temps pour l'EMI (pourtant essentielle dans le contexte actuel ou tout un chacun s'est découvert expert en épidémiologie juste en lisant beaucoup sur le sujet), former les élèves à l'utilisation de l'ENT (qui changera au prochain appel d'offres de la région Grand Est, sans égard pour une quelconque continuité pédagogique) et j'en passe... Mais impossible d'omettre les fameux projets qui doivent d'abord (et surtout) exister sur le papier, pour satisfaire les différentes strates hiérarchiques de l'Éducation nationale qui peut alors clamer « nous sommes prêts » et « tout va bien »...

Enfin, la préparation de rentrée est devenue un panier de crabes ou collègues et disciplines entières sont mises en concurrence pour obtenir des heures, des demi-groupes ou juste la chance de ne pas aller faire de complément de service dans un autre établissement (quand ce n'est pas un autre département...).

Avec les pressions de tous ordres, de la hiérarchie formée au « néo-management public » aux collègues « bienveillants » mais pas avec tout le monde, obtenir un service « classique » de 15 ou 18 heures - celui qui est inscrit dans nos statuts ! - relève de l'utopie... Travailler dans une salle des profs où

tous se respectent et se soutiennent le devient également de plus en plus, malheureusement.

Cette évolution prévisible ne doit pourtant pas apparaître comme une fatalité : nombreuses ont été les réformes de l'Éducation nationale depuis un demi-siècle et rares ont été celles qui ont pris en compte les espoirs des enseignants. Lorsque cela a été le cas, c'est grâce à la mobilisation de toutes et tous dans les mouvements syndicaux, signifiant la volonté d'infléchir la politique du gouvernement, non pas pour l'intérêt de quelques-uns (s'estimant souvent plus méritants...) mais pour le bien de tous, élèves, familles et personnels de l'Éducation nationale. À nous de faire connaître nos revendications dès maintenant, avant la prochaine (inévitabile) réforme.

Yohan Odvart



## "SE SYNDIQUER, C'EST AGIR !"

Rester informé-e publications, stages... ensemble !

Contribuer à la réflexion et l'action collective ne pas rester isolé-e !

**snes**  
FSU  
Syndicat National des Enseignants de Second degré  
**Académie de Reims**  
Le SNES-FSU, pour agir ensemble

Dans la série en replay « L'ENT contre-attaque », saison 2, épisode 3, l'action s'intensifie : des espions russes et coréens attaquent la planète CNED et mettent à mal l'opération « classe virtuelle » de nos collègues super héros au service de sa Majesté.

Si sa Majesté JMB 1er se montre fort démuni face aux cyberattaques venues de l'étranger, nos chefs d'établissement, eux, veillent à ce que les enseignants soient en mesure de réaliser leurs classes virtuelles quoi qu'il en coûte, au moyen d'une forte incitation voire d'injonctions parfois pressantes et stressantes...

Dans les collèges, pendant la période de confinement d'avril, les hiérarchies administrative et pédagogique ont exercé une pression constante pour obliger les collègues à s'inscrire sur des emplois du temps destinés à la mise en place de classes virtuelles ou à les proposer à leurs élèves, quelles qu'en soient les modalités et la fréquence. Des personnels de direction ont imposé cette pratique pédagogique en outrepassant sans complexe leurs prérogatives, allant même, dans certains collèges, jusqu'à faire voter le processus en CA avant le confinement.

Les enseignants qui ont refusé de s'inscrire sur les créneaux, croyant encore à une totale liberté de choix des moyens pédagogiques, ont essuyé des reproches, ou subi des intimidations. Certains de ces collègues, jugés non-coopératifs, ont dû se justifier et prouver qu'ils avaient bien effectué leur service. Ils se sont quand même entendu dire que « le vrai travail pédagogique se matérialise par la classe virtuelle », et, puisqu'on l'avait promis aux parents, il fallait, sans discuter, organiser ses cours en classe virtuelle.

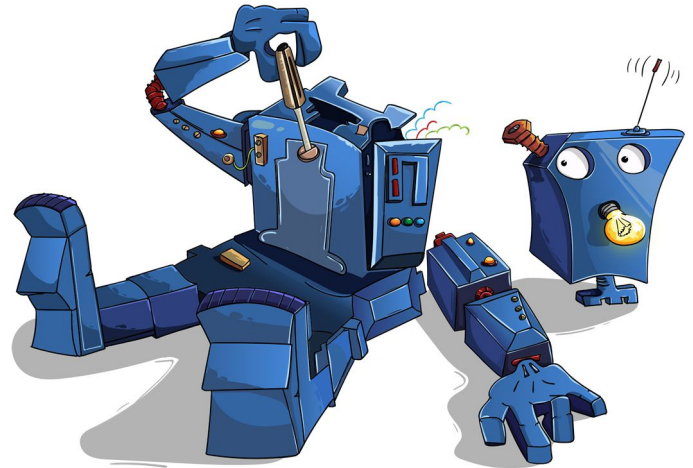
Cette situation va au-delà du mépris de la liberté pédagogique, elle montre combien certains chefs d'établissement, lors des périodes d'enseignement à distance, supportent difficilement de ne pas (de ne plus ?) contrôler leurs équipes pédagogiques. Elle révèle aussi chez eux un possible sentiment d'inutilité lorsque l'établissement est en sommeil, car le lien enseignant-élève, direct et sans intermédiaire, continue de vivre et n'a pas besoin de la présence de la direction pour exister.

Des chefs d'établissements constamment contrôlés par leur hiérarchie (le travail administratif continue), ignorés par les enseignants et les élèves, incapables de résoudre les problèmes de connexion aux visios et d'accès au travail en ligne (donc malmenés par certains parents stressés) : voilà ce que met à jour la période d'enseignement à distance.

C'est une explication possible à un acharnement disproportionné, destiné à faire fonctionner des classes virtuelles techniquement défectueuses, et ne

permettant pas de dispenser de vraies séances de cours.

Tous les enseignants qui les ont en effet mises en œuvre ont pu, tous, constater les nombreux dysfonctionnements et multiples insuffisances de cet outil, entre la proportion d'élèves d'une classe qui réussit à se connecter (entre 30 et 50% ?), l'instabilité des connexions, le matériel de qualité souvent médiocre, le manque de maîtrise des différentes fonctionnalités et le sentiment de la dépense de beaucoup d'énergie et de temps pour pas grand-chose...



Loin de la panacée pédagogique, la classe virtuelle ne peut être considérée que comme un outil parmi d'autres, qui n'a d'utilité que la communication directe, rassurante, pour les élèves et les parents... Elle ne peut en rien être assimilée à un cours, l'acte pédagogique relevant de bien d'autres paramètres.

La diversité des travaux et des méthodes pédagogiques est inhérente à notre métier. Il serait incohérent et non pertinent de limiter le travail des enseignants à une série de classes virtuelles par lesquelles les apprentissages des élèves sont sans doute aussi virtuels que leurs pseudo « classes », dans lesquelles ils ne se trouvent pas, ne peuvent ni échanger ni interagir...

En tout cas, l'existence de cette modalité numérique ne justifie en rien le maintien d'une telle pression sur les enseignants.

De la « continuité pédagogique » tâtonnante mais applaudie par les parents et saluée par la hiérarchie lors du premier confinement, c'est aujourd'hui un « enseignement à distance » qui nous est imposé, exigé par les parents (via ces classes virtuelles essentiellement, qui dédouanent ces derniers de leur « collaboration » dans le travail scolaire de leur enfant..., les amènent même à juger du professionnalisme des enseignants !), la communication ministérielle laissant à penser que « tout est prêt » désormais,

que tous les personnels sont formés et que cette modalité virtuelle vaut cours réel...

Insidieuse mais déjà bien installée dans les faits et dans les esprits, cette dérive, qui dénature totalement nos métiers, qui bouleverse nos pratiques et remet même en cause nos missions, est particulièrement dangereuse et peut nous faire craindre le pire concernant l'évolution du métier enseignant voulue par notre Ministre, qui ne manquera pas de profiter de cette crise sanitaire (des adaptations induites, l'hybridation en lycées par exemple mais aussi dans les départements en zones rouges puis l'enseignement présentiel et distanciel à la fois en cas de fermeture d'une classe...) pour « faire passer » sa conception bien per-

sonnelle de la « revalorisation » du métier d'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle...

Imposer la mise en place de classes virtuelles relève de l'autoritarisme et confine à l'infantilisation des enseignants.

Le comportement des personnels de direction est à l'image de celui de notre gouvernement en matière d'éducation : imposer plutôt que proposer, infantiliser et culpabiliser au lieu de faire confiance.

Qu'il soit à distance ou en présentiel, l'enseignement est l'affaire des enseignants, quelles que soient les circonstances, défendons notre liberté pédagogique, ne nous laissons rien imposer !

**Karine Fuselier et Pascale Mignon**  
SNES Ardennes et SNES Haute-Marne

**Mutations, carrières, métier...Des élu(e)s FSU pour vous conseiller, vous suivre et agir avec vous**  
**Retrouvez des nouvelles informations régulièrement dans nos mails, sur notre site et sur les réseaux sociaux.**

### ***Nouveaux concours et nouveaux collègues***

Annoncée depuis plusieurs années, la nouvelle formule des concours de recrutement se met en place, à marche forcée, dès l'an prochain.

Un rappel, peut-être, sur ce qui change ? Une vraie révolution, et pas pour le progrès !

Dorénavant, les jeunes (ou les moins jeunes aussi) voulant entrer dans les métiers de l'éducation passeront les épreuves de concours pendant l'année de M2. Ces épreuves prétendant donner un caractère « professionnalisant » au concours, il devra s'agir d'un master MEEF/sciences de l'éducation. Fini le temps des masters disciplinaires ! De là à imaginer la disparition programmée d'un enseignement disciplinaire structurant, dispensé par des professeurs spécialisés et intéressés par leur matière...

Pour continuer : la même année de master, les postulants prof-CPE-PsyEN, devront valider le diplôme. Et ce n'est pas tout, sinon ce serait trop simple : ces collègues devront aussi, en tant que contractuels, exercer un tiers temps dans le métier pour lequel ils passent le concours : soit 6 heures d'enseignement par semaine annualisées, excepté en documentation où les collègues devront 12 heures tandis que les CPE feront 12 semaines dans l'année.

Cela signifie que dès maintenant, l'administration cherche des blocs horaires pour placer ces collègues. Ceux-ci, s'ils n'obtiennent pas le concours, constitueront un bon vivier de non-titulaires. Ces collègues ne seront donc par fonctionnaires stagiaires, puisqu'ils ne seront pas lauréats du concours, mais étudiants ou alternants contractuels. Un statut bien particulier pour une année particulièrement lourde.

Parlons rémunération aussi. Ces postulants contractuels gagneront 865 euros brut par mois. Avec ça, ils devront vivre, étudier, travailler. Si, par manque de chance, ils se trouvent dans une académie qui ne peut pas leur proposer les heures, ils devront alors aller passer leur concours dans une autre académie, loin d'un éventuel soutien familial. Avec 865 euros, on imagine la précarité !

Gardons en tête la situation des futurs entrants dans notre grand service public. Dans l'académie de Reims, nous accueillerons 105 de ces collègues.

**Célia Vollondat**





Si l'on doit s'exprimer de manière critique sur la nouvelle épreuve du grand oral, c'est d'abord pour essayer de dissiper un large malentendu sur les critiques qu'elle suscite. Son rejet par les enseignants ne doit pas seulement être perçu comme celui de la communication interne insupportable qui aura accompagné son avènement pour la session 2021 du Bac, ni des difficultés objectives qui accompagnent la préparation des lycéens dans le cadre de la crise sanitaire, ni même des dimensions ubuesques que les enseignants ont dû supporter pour leur formation professionnelle, c'est avant tout, pour des raisons intrinsèques : c'est une épreuve conçue avec une telle ineptie que je crois que les enseignants devront en demander la disparition le plus vite possible, même après avoir laissé derrière nous les conditions particulières de la crise sanitaire.

Je me propose pour le moins d'essayer de vous convaincre qu'il y a un grand danger à conserver cette pièce essentielle de la réforme du bac qui est non seulement une innovation douteuse en termes d'évaluation mais aussi un élément majeur dans la destruction de nos repères professionnels.

Pour ceux qui ne connaissent pas l'architecture de l'épreuve, je précise que le grand oral dure 20 minutes. Avant son passage devant un jury, le candidat dispose d'un temps de préparation de 20 minutes, durant lequel, il rassemble ses idées et rédige éventuellement un support (plan, carte, équations, ...) qu'il remettra au jury composé de deux enseignants. D'abord sur 5 minutes en solo, le candidat présente une des deux questions que le candidat a choisi de proposer et de travailler pendant l'année. Ces 5 minutes d'exposé se font debout, et sans notes<sup>(1)</sup>. Ensuite, 10 minutes de questions-réponses avec le jury sur le sujet abordé et sur les connaissances au programme liées aux deux spécialités choisies en terminale. Enfin, sont prévues 5 minutes d'échange sur son projet d'orientation.

Pour une telle épreuve, le poids dans la grille d'évaluation des trois moments du grand oral est-il proportionnel à sa part temporelle relative ou à son importance dans la formation du lycéen ? Pour le dire autrement, la grille d'évaluation distribue-t-elle la moitié des points voire plus encore sur les 10 minutes médianes de cette épreuve au prétexte que le candidat doit être interrogé sur ce qu'il a appris en spécialité. Eh bien non ! Je cite le vademécum de l'Éducation Nationale<sup>(2)</sup> qui a été remis à chaque évaluateur le 20 mai dernier :

*« L'évaluation de l'épreuve est réalisée en appréciant la prestation du candidat dans sa globalité, au regard de la grille d'évaluation indicative (annexe 1, page 7/10). Quelle que soit leur durée, les différents temps de l'épreuve n'ont pas a priori un poids différent. Les critères de la grille indiquent la diversité des éléments à analyser et à prendre en compte dans l'évaluation, mais ne correspondent pas à un barème qui serait inadapté aux finalités de l'épreuve et à la variété des prestations des candidats. Les niveaux d'appréciation de chaque critère indiqué dans la grille permettent d'explicitier ces critères. Même si, en tant que représentant de l'enseignement de spécialité sur lequel porte la question choisie ou de non spécialiste de la question, chaque membre du jury n'a pas exactement les mêmes attendus, chacun doit prendre en compte l'intégralité des critères d'évaluation. »*

Un fois que vous avez pris votre respiration et repris votre esprit, vous vous demandez certainement ce que seront les attendus du jury ...

« Le jury se donne pour principes

- d'utiliser toute l'échelle de notation ; un éventail de notes trop étroit neutralise largement l'effet des coefficients et dévalorise l'épreuve comme les efforts des candidats ;
- de valoriser les éléments de réussite plutôt que de pénaliser les carences ; il

*s'agit moins d'enlever des points pour tout ce que n'a pas dit le candidat, que de reconnaître ses compétences ;*

*• de valoriser les singularités perçues au cours de l'épreuve qui attestent de l'authenticité de la réflexion, de l'analyse des développements proposés : des réponses plus riches que ce qui est généralement obtenu, des idées originales et pertinentes, des structurations de réponses particulièrement appropriées, des maîtrises de savoirs très expertes, etc. »*

Nous avons enfin, une fiche d'évaluation moderne, globalement assez classique, mais qui contient une grille d'évaluation synthétique et originale pour cette épreuve de bac, c'est un peu la cerise sur le gâteau. Elle a la forme d'un pentagone qui contient une sorte de Cobb web. Pour les initiés à l'évaluation des cadres, cela peut rappeler quelque chose et faire sourire, mais pour la plupart de nos collègues, heureusement épargnés de cette familiarité, cela pourra paraître pratique voire anodin...Sauf à lire le commentaire placé ci-contre, je vous conseille par avance de vous pincer très fort : « En fonction de l'évaluation du critère<sup>(3)</sup>, ajouter un point sur chacun des cinq axes. Tracer des lignes entre les points voisins afin de visualiser le profil du candidat et d'envisager une note. Il est ainsi possible de comparer les évaluations au sein du binôme d'examineurs voire de comparer deux candidats. La note attribuée ne résulte pas d'un calcul arithmétique où chaque critère aurait le même poids. Le niveau d'appréciation d'un critère ne correspond pas non plus à un barème. »

Dans cette époque où la bienveillance et la confiance de notre management sont si prégnantes, je ne peux comprendre que tous les fonctionnaires de notre ministère accompagnent avec tant de zèle une épreuve qui concentre autant de malfaçons, nous avons un devoir plus grand que d'obéir c'est de s'interroger sur ce que nous mettons en œuvre avec ce « grand O »<sup>(4)</sup>.

**Analyser cette épreuve commence par se demander à quoi sert-elle ?**

Améliorer la pratique orale de nos élèves, nous a-t-on dit ?

Cette épreuve est-elle une épreuve de rhétorique ? Non.

Est-elle préparée dans un temps dédié ? Non. A-t-elle un

programme spécifique : oui, celui de toutes les spécialités,

pourquoi ne pas dire de tous les enseignements ? L'oral est-il

un contenu ? Non, c'est un mode d'expression. Par qui est-elle

préparée ? Les professeurs doivent préparer leurs élèves à cet exercice, spécifiquement en spécialité, alors que les programmes de spécialité ont tous en commun de ne pouvoir être entièrement parcourus du fait de leurs contenus pléthoriques<sup>(5)</sup>.

**Ensuite, c'est se demander en quoi elle innoverait, puisque c'est une pièce maîtresse de la réforme de l'évaluation ?** Jusqu'à présent quand les

élèves me proposent de leur donner les réponses et ensuite pour moi de retrouver les questions, c'était une blague de potache, si on y regarde de plus près, c'est devenu une réalité instituée avec la pompe ridicule du terme « Grand oral »<sup>(6)</sup>.

**Que faire ?** Cela commence par réclamer l'autonomie réelle dont nous disposons pour interroger à l'oral des candidats certes stressés par les enjeux de l'examen, mais préparés à une épreuve orale qui s'adosse

clairement sur des questionnements pertinents (ceux des profs) portant sur les contenus de programmes parcourus identiquement par tous les élèves<sup>(7)</sup>. Nous ne devons pas seulement regretter, mais retrouver des épreuves terminales véritablement nationales où sur la base de notre expérience, nous n'avions pas peur de vérifier ce que le candidat avait vraiment assimilé

dans l'enseignement secondaire par ses performances écrites et orales. Notre liberté pédagogique contenait l'autonomie d'évaluation. Nous fai-

sions passer de « petits oraux », mais ces derniers étaient tellement plus significatifs sur les exigences de rigueur et de culture que l'on devait associer au premier diplôme de l'enseignement supérieur. Oui, nous devons regretter vraiment les jours de grande solitude où la plupart d'entre nous, nous ne maltraitons pas des candidats, mais leur donnions un rendez-vous pour vérifier leur aptitude à réussir des études supérieures. Et plus encore, je vous invite tous à revendiquer la suppression du « grand zéro » qui a exigé une débauche d'énergie sans égale dans l'histoire des réformes, certainement parce qu'elle devait rester la marque de fabrique d'un grand ministre, qui signait par là son chef d'œuvre en termes de destruction de l'équité devant l'examen. En effet, cette épreuve, au vu de la grille d'évaluation va formidablement avantager ceux qui émergeront en termes de distinction sociale, ce qui est transmis par les familles, qui n'est jamais véritablement le résultat de l'apprentissage scolaire. Passé la première session où notre hiérarchie nous fait passer le message d'une grande mansuétude, ne perdons pas de vue que cette nouvelle épreuve ne sera jamais rien d'autre, du fait de sa forme, une épreuve impréparée, inéquitable socialement et une négation des valeurs professionnelles que nous devons continuer à partager. Que le SNES-FSU se soit fait jusqu'à présent, le devoir d'une « critique constructive » contre un tel machin, me paraît insuffisant. À travers cette épreuve se concentrent toutes les contradictions professionnelles que l'on entend imposer à des fonctionnaires dont on veut, avant tout, réduire la masse salariale, au nom d'un quoiqu'il en coûtera pour l'avenir de notre pays. Cette énergie extraordinaire déployée par la hiérarchie administrative, par les corps d'inspection et in fine, par les enseignants est un gâchis de notre temps et des deniers publics. Nous n'avons pas le droit moral d'obéir à la destruction et la perte de cohérence de notre service public d'éducation. Quel sens conserver à la transmission des connaissances et au façonnement d'un esprit auto-

critique, si nous nous résignons à laisser s'immiscer dans nos pratiques, une évaluation vide de sens, qui pourra devenir dans les sessions à venir banalement injuste, même si pour l'heure elle n'est qu'enrobée du verbiage étourdissant de la niaiserie.

**Laurent Bertrand**

00/20

(1) Sauf cette année, où le support réalisé pendant le temps de préparation peut être conservé par le candidat pendant les 5 premières minutes.

(2) Vademécum à l'usage des membres de jury de Grand oral. Académie de Reims

(3) Cinq critères sont ciblés : qualité orale de l'épreuve-qualité de la prise de parole-qualité des connaissances-qualité de l'interaction et qualité de l'argumentation.

(4) Ainsi qualifié par Gurvan LE GUELLEC dans le N° 2952 de l'OBS, qui une fois de plus produit un article très servile.

(5) Cette année, ce n'est pas tant la demi-jauge (Le fait que les classes viennent au lycée la moitié du temps prévu normalement et restent la moitié du temps à la maison, « en distanciel ») qui nous a empêché de préparer le grand oral, mais l'énormité des programmes devant des classes de plus en plus incapables de les assimiler. Le retour à la normale ne changera rien à cette donne, et il est certain que le Grand oral restera une épreuve plus facile pour les mieux dotés en capital social et culturel extra-scolaire-Ceux que Pierre BOURDIEU désignait comme les détenteurs naturels de la distinction.

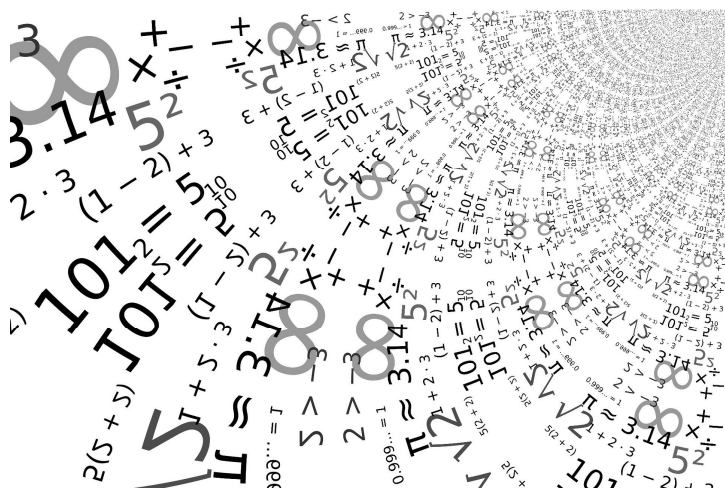
(6) Notez que notre ministère n'est jamais pris au dépourvu pour communiquer. Au bac pro, on a créé : « Le chef d'œuvre ».

(7) Nous en sommes actuellement à déclarer les parties des programmes que nous n'avons pas pu faire.

## Pour un état des grévistes sérieusement établi.

Régulièrement, je constate que pour mesurer le succès d'une grève, les médias ne citent que le taux de participation à la grève calculé par notre employeur et dans le meilleur des cas, évoquent parallèlement « les chiffres du ministère » et ceux avancés par le SNES, à partir des informations remontées par son propre réseau de militants et d'adhérents. Comme une fatalité indépassable entre des rivaux d'un conflit social qui ont des intérêts opposés dans des communications irréconciliables, nous n'aurions qu'à choisir entre une exagération et une minoration. Vous avouerez que c'est l'argument subliminal qui accompagne ce constat. Chacun d'entre nous a même pu être tenté de donner plus de crédit au décompte de l'employeur qui opère par la suite les retraits sur salaire sans sourcilier, dès le constat avéré d'un service non fait même sur une seule heure de cours en présentiel avec donc des règles plus défavorables (amendement LAMAS-SOURE, arrêt OMONT et arrêt TINEL), pour nous, que pour tous les autres salariés... Chacun d'entre vous, a alors supposé plus d'une fois que si la vérité n'était pas celle du MEN, elle était au mieux à mi-chemin entre les deux décomptes – ceux du ministère et ceux des organisations syndicales. Oui, peut-être... ? Mais il y a plus grave.

À vrai dire, j'observe depuis quelques années de véritables dérives sur les remontées des états des participants à un grève. Je vous cite trois exemples de pratiques inacceptables. D'abord dans mon lycée, qui est loin d'être un cas isolé, on fait remonter « les chiffres pour au plus tard 10h00 », sans supposer que ceux dont le service ne commence qu'après ne pourraient pas de fait participer à la grève. Pour faire parade, nous devons nous signaler comme grévistes, et si possible, très tôt le matin de la journée d'action... Le taux qui était autrefois calculé tout au long de la journée, comme il serait encore logique de le faire, fait place à un sondage qui nous est très défavorable. Pourquoi le collègue qui reste chez lui, devrait se prémunir contre le risque de ne pas être recensé statistiquement alors que le constat de service non fait est de la responsabilité de l'employeur ? Certains se sont rassurés d'avoir trouvé le lendemain un papier qui, sans signalement contradictoire de leur part, signifiait qu'ils sont comptés comme grévistes... Question essentielle : ont-ils été comptés dans le taux de participation à la grève, en temps et lieu, c'est-à-dire le jour où ils ont décidé de faire grève ? Le MEN qui s'empresse dès le début de la journée de grève de minorer la participation à la grève, qui ose même communiquer sur le soutien des enseignants à sa politique, qui ne s'embarrasse plus de corriger « ses chiffres » en cours de journée, qui ne communique jamais après



coup sur un taux de grévistes consolidé grâce à la liste de grévistes définitivement établie... nous donne la réponse. Finalement, il met plus de zèle à établir le retrait sur salaire que pour mesurer objectivement la réalité de la participation à la grève, le jour « J ». C'est inacceptable !

Pire, notre employeur a pu demander, comme cela me fut rapporté, pour le collège Jouffroy d'Abbans de Doulaincourt, de se « signaler la veille » pour faciliter le service (Décodons : la prise en charge des élèves se retrouvant sans professeur). Les collègues qui avaient constaté que cela avait permis d'organiser pour la journée de grève des remplacements type « de ROBIEN », se sont sentis à juste titre « spoliés » de leur droit de grève. (En effet, si l'on fait grève, c'est pour créer un rapport de force en bloquant une production, qu'elle soit celle d'un produit marchand ou d'un service public). Les collègues grévistes de Doulaincourt, ont, en janvier dernier, pris soin de ne pas se déclarer la veille... Ils se sont alors mis à dos les personnels et collègues de vie scolaire. C'est le comble : il faut s'excuser d'exercer un droit constitutionnel ! Dans un MEN, prompt à susciter tant de journées d'éducation à la citoyenneté, il faudra bientôt suggérer celle du respect droit de grève.

Enfin, au collège des Vignes du Crêt, à Prauthoy, le chef d'établissement a demandé aux professeurs de signer ou de cosigner une reconnaissance de service non fait pour chaque gréviste recensé la veille. Comment interpréter tous ces faits qui immanquablement constituent des pressions contre l'exercice du droit de grève et le droit de coalition ? Une nouvelle fois, c'est inacceptable, et je me demande si nous ne devrions pas sérieusement déposer des recours devant le Tribunal Administratif. Car, au-delà de la maladresse de certains ou des initiatives locales malheureuses que nos managers plaideront, une attaque sournoise, mais déjà efficace de nos droits fondamentaux de salariés, est en œuvre. Nous nous sommes permis de nous en inquiéter auprès du Recteur. En attendant, il est im-



portant de connaître et de faire connaître l'essentiel à ce propos. C'est pourquoi je vous rappelle à tous ce « le memento du S1 du SNES » stipule :

### « La liste de grévistes »

L'établissement de la liste des grévistes incombe à votre chef d'établissement. Il n'est donc pas question d'accepter les pressions de certains chefs d'établissement qui prétendent, au nom de l'intérêt du service, demander à l'avance une information sur qui est gréviste ou qui ne l'est pas. Il n'est pas non plus normal de demander à chacun de déclarer a posteriori s'il était ou non gréviste, que ce soit oralement ou par écrit. L'obligation de déclaration préalable individuelle ne s'applique qu'aux enseignants de 1er degré. Ajoutons qu'il est bien sûr illégal d'afficher une liste de grévistes. La grève est un acte collectif dont l'efficacité n'implique pas l'abandon volontaire de rémunération. Pour les collègues non de service le jour de grève, pensez au fonds national d'action du SNES-FSU : adressez chèque bancaire ou postal à l'ordre du SNES-FSU à la trésorerie nationale.

## Élèves / enseignants = même contrôle continu

L'intérêt des épreuves nationales et terminales résidait dans la reconnaissance du diplôme, détaché de l'image plus ou moins prestigieuse de l'établissement dans lequel il a été préparé. Cette année encore le baccalauréat sera pourtant basé sur le contrôle continu. Même si ces deux dernières sessions sont théoriquement « exceptionnelles », le contrôle continu tient malgré tout une place majeure dans l'attribution du bac nouvelle mouture, et surtout dans « Parcoursup » qui semble définitivement enterrer la valeur du bac.

Cette forme d'évaluation semble avoir les faveurs d'autres syndicats et aurait, paraît-il, le mérite de mettre les élèves au travail tout en coûtant moins cher que les épreuves terminales et nécessitant une organisation moindre que les « E3C ». Cette modalité d'évaluation est pourtant synonyme de rupture d'égalité entre les élèves du fait du renvoi au local de l'évaluation. Elle est aussi génératrice de pressions sur les professeurs. Le bac 2020 l'a montré : le processus de fabrication de la note dans les établissements échappe à toute possibilité d'harmonisation efficace et juste. Le bac 2021 devrait illustrer une nouvelle fois ce mécanisme.

Le contrôle continu est d'abord injuste puisqu'il pose des problèmes pédagogiques d'évaluation

Il confond l'évaluation formative et l'évaluation certificative. En effet les évaluations destinées à s'entraîner, à progresser deviennent des notes qui servent à certifier le niveau de l'élève. C'est d'autant plus injuste cette année que le contrôle continu s'est imposé en cours d'année pour les épreuves de spécialité. Il est probable que certains enseignants n'auraient pas conçu leurs évaluations de la même façon s'ils avaient su qu'elles auraient un tel poids pour le bac.

## Remontée des états de grévistes par le chef d'établissement

Celle-ci est nominative et il faut exiger qu'elle soit journalière, ainsi l'application de l'arrêt Omont devient extrêmement difficile pour l'administration rectorale qui doit, si elle veut l'appliquer, croiser états de grève et emplois du temps. À l'issue d'une période de grève chaque collègue doit demander copie de ce qui a été déclaré en ce qui le concerne. Cela permet de vérifier l'exactitude de la déclaration et de la faire corriger en cas d'erreur. Cela peut permettre de répondre à l'administration quand cette dernière « régularise » les retenues pour fait de grève plusieurs mois voire plusieurs années plus tard. »

Ce n'est qu'un paradoxe apparent, nos droits ne s'usent que si nous ne les faisons pas valoir, et le droit de grève est un pilier de la démocratie. Soyons vigilants.

Laurent Bertrand

Cette forme d'évaluation doit théoriquement inciter les élèves à travailler plus régulièrement. En pratique il pénalise les élèves qui ont fourni le plus d'efforts pendant l'année. Il ne prend en effet pas en compte la progression des élèves : un élève qui aura relâché ses efforts au fil du temps passant d'une moyenne de 16 au 1er trimestre, puis à 12 au 2e pour finir son année à 4 de moyenne aura la même note au contrôle continu qu'un élève qui a eu 10.5 tout au long de l'année et surtout qu'un élève qui sera parvenu aux résultats inverses, partant de 4 pour arriver à 16... Ce dernier est pourtant, et de loin, celui qui est le plus « méritant ».

Cette méthode d'évaluation met surtout les élèves sous une pression permanente puisque chaque note « compte » incitant peut-être certains élèves à travailler régulièrement, mais poussant d'autres à négocier, tricher, voire décrocher, puisqu'un élève peut désormais rapidement évaluer ses chances d'avoir son bac, ce qui était plus aléatoire auparavant.

Le contrôle continu impose surtout un carcan plus ferme sur les équipes. Le ministère a ainsi pondu des circulaires de « cadrage » pour « garantir l'égalité d'évaluation des élèves et donc pour objectiver leurs





résultats ». Cela conduit à une pression accrue sur les équipes pour mener une progression commune, des évaluations communes, une harmonisation en amont, « une bienveillance » forcée... Harmonisation que nous devons plutôt appeler uniformisation. Les enseignants sont également invités à donner aux élèves des possibilités de se « racheter ». Si, sur le principe, l'intention est louable, elle est difficilement applicable avec des effectifs à 36...

Le passage de la part de contrôle continu de 10 à 40% de la note finale pour le bac a d'ailleurs eu des effets tangibles dans les lycées. Beaucoup de col-

lègues sont ainsi interpellés, de façon plus ou moins sympathique, sur leur évaluation et sur les notes qu'ils dispensent, par les élèves, leurs familles, les équipes de direction voire les corps d'inspection. Si l'enseignant reste en théorie seul maître de ses notes, il lui faudra plus qu'avant justifier un écart inférieur à la moyenne de l'établissement, établissements qui seront eux-mêmes en concurrence puisque l'évaluation devient locale.

En résumé, le contrôle continu s'impose à la fois aux élèves et aux enseignants...

**François Belleil**

## **Lycée 4.0 : Questionnement envoyé aux candidats aux régionales**

Depuis 2017, la région Grand Est s'est lancée dans le programme « Lycée 4.0 » qui consiste à remplacer les manuels papier par des manuels numériques et en conséquence la mise à disposition d'un ordinateur portable à chaque élève.

Aujourd'hui, la région Grand-Est communique très largement sur ce programme présenté dans le dossier de presse de rentrée de la région Grand Est comme une « révolution éducative » qui répondrait « parfaitement aux enjeux pédagogiques actuels », faciliterait « l'insertion professionnelle des jeunes » et assurerait (à lui seul ?) « l'égalité des chances ». De telles affirmations mériteraient d'être interrogées.

### **Numérique = Égalité ?**

Au départ, les familles devaient financer elles-mêmes l'équipement informatique de leurs enfants mais, très rapidement, la gratuité s'est imposée. De plus, la Région assure le financement, et donc la gratuité, des manuels scolaires, c'est un acquis important.

Dans le contexte épidémique que nous connaissons depuis un an, s'il est indéniable que la fourniture d'un ordinateur individuel aux lycéens a pu faciliter la « continuité pédagogique », il est tout aussi évident que fournir un ordinateur ne suffit pas à supprimer les inégalités scolaires et sociales et que les inégalités territoriales d'accès aux réseaux demeurent importantes.

**Les syndicats de la FSU rappellent que c'est en classe, en levant les implicites scolaires et dans l'interactivité, que l'on apprend.**

**1. Une fois élus, vous engagez-vous à maintenir la gratuité des manuels scolaires qu'ils soient numériques ou papier ?**

**2. Une fois élus, vous engagez-vous à favoriser la réussite de tous les élèves en améliorant leurs conditions d'étude (notamment les locaux) et en élargissant partout l'offre de formation publique ?**

**3. Une fois élus, vous engagez-vous à exiger de l'Éducation Nationale qu'elle améliore significativement l'encadrement des élèves par la réduction du nombre d'élèves par classe ?**

### **Une « révolution éducative » ?**

Sous couvert « d'innovation » mais sans aucune réflexion pédagogique préalable avec les enseignants, la région Grand Est a entendu imposer l'utilisation du numérique. Pourtant, la pédagogie ne fait pas partie des compétences des régions. De plus, le numérique n'est pas une fin en soi, mais doit permettre aux enseignants de mieux enseigner et aux élèves de mieux apprendre. La recherche montre que son utilisation peut être utile dans certaines situations et pour certains apprentissages, mais qu'elle est loin de l'être systématiquement. La formation des personnels, insuffisante, s'est le plus souvent limitée à la présentation d'un catalogue d'outils et de bonnes pratiques.

**4. Une fois élus, vous engagez-vous à laisser les personnels choisir librement les outils pédagogiques qu'ils jugent les mieux adaptés à leurs pratiques pédagogiques ?**

## Un outil adapté aux « enjeux pédagogiques actuels » ?

S'agissant du travail en classe, les contraintes et difficultés techniques, en partie liées à l'accès aux réseaux ou aux ressources numériques, demeurent importantes et constituent trop souvent un obstacle à l'enseignement que le numérique est pourtant censé faciliter. Pour ce qui est de la simplicité de manipulation, le manuel numérique est très souvent perçu comme une contrainte par les enseignants et les élèves.

**5. Une fois élus, vous engagez-vous à financer, avec une dotation spécifique et pour chaque élève, l'achat de manuels papier dans les établissements et pour les disciplines qui en feront le choix ?**

## Neutralité...

Dans le cadre de leur enseignement ou de formations dispensées dans le cadre de l'Éducation nationale, les agents publics doivent respecter une stricte neutralité, y compris commerciale. Ils n'ont pas à faire la promotion d'applications ou de matériel numérique développés par des sociétés privées. L'utilisation et la promotion des logiciels libres au sein de l'Éducation nationale doivent être privilégiés afin de garantir l'indépendance et la neutralité des traitements opérés sur les données des agents et des élèves.

**7. Une fois élus, vous engagez-vous à dénoncer le partenariat qui lie la région Grand Est à la société Microsoft et à favoriser le recours aux logiciels libres ?**



*Ceci n'est pas  
un professeur*

## Derrière le numérique, il faut des personnes !

La maintenance des réseaux des établissements constitue un travail important, qui requiert des personnels qualifiés et compétents. Les moyens actuels demeurent insuffisants pour assurer un entretien correct à ce jour.

**6. Une fois élus, vous engagez-vous à créer des postes de gestionnaires réseaux en nombre suffisant pour couvrir les besoins de l'ensemble des lycées publics ?**

## LA solution miracle ?

Le recours au numérique n'est pas une solution magique à tous les enjeux du lycée. Certaines questions restent encore peu explorées. Ainsi, aucun bilan véritable de la mise en œuvre du « Lycée 4.0 » n'a été tiré et des inquiétudes demeurent sur les effets d'une trop grande exposition aux écrans sur les apprentissages. De même, l'impact écologique et environnemental de l'utilisation intensive du numérique (matières premières rares, consommation énergétique, recyclage...) doit être interrogé.

**8. Une fois élus, vous engagez-vous à mener une évaluation impartiale du programme « Lycée 4.0 » qui associe les personnels, les élèves et leurs parents ?**

Retrouvez l'ensemble des questions et les réponses apportées par les candidats aux régionales sur le site de la FSU Grand Est : [grandest.fsu.fr](http://grandest.fsu.fr)



**Derrière ligne droite avant les vacances.  
Bonnes vacances à tous et bon repos**



## Retour sur la CAPA recours avis rectoraux des certifiés

Parodie, mascarade, dialogue de sourds ? La CAPA des certifiés réunie le 28 avril 2021 pour examiner 3 recours relatifs aux appréciations finales des rendez-vous de carrière a été la parfaite illustration des nouvelles modalités de ce qu'on ose encore appeler "dialogue social".

Trois cas devaient être examinés. Il a fallu plus de trois heures de (pseudo) débats pour constater que toutes les organisations syndicales étaient unanimement (sic pour le pléonasme) pour la révision des appréciations. Il a fallu plus de trois heures de (pseudo) débats pour constater que l'administration refusait les demandes de révision des administrations en usant d'arguments plus ou moins fallacieux, en tout cas dont la pertinence nous semblait infondée.

Il faut rappeler que pour préparer cette CAPA, nous n'avons disposé que des trois dossiers concernés. En effet, nous n'avons pas accès à l'ensemble des évaluations, ce qui nous aurait peut-être permis de comprendre un peu mieux comment sont évalués les collègues. Par exemple, combien faut-il avoir d'items cochés "excellent" pour prétendre à cette appréciation finale. Dans un des cas, il y avait 9 items reconnus "excellent" et 2 "très satisfaisant". On peut en déduire qu'à moins de 10 "excellent", il n'est pas possible de prétendre à la meilleure appréciation.

Trois collègues ont été évalués "très satisfaisant" à leur rendez-vous de carrière du 9e échelon. Les appréciations littérales du chef d'établissement et de l'IPR étaient intégralement positives. Certains ont même été conseillers pédagogiques et ont donc encadrés des stagiaires, ce qui signifie que leurs compétences ont été reconnues par notre administration. Pourtant, ils ne méritaient pas l'appréciation "excellent". La palme de la mauvaise foi revient sans doute à un IA-IPR qui a considéré qu'un de nos trois collègues ne rayonnait pas suffisamment en dehors de l'établissement. Il ne siège pas dans des instances départementales ou académiques. Or, pour être "excellent", il faut rayonner au-delà de sa classe : faire preuve de grande qualité pédagogique et d'innovation dans ses pratiques ne suffit pas ! Cela pose clairement le problème de la définition de notre métier et des critères d'évaluation. Nous n'avons pas de fiches de poste pour détailler le travail prescrit, mais nous avons des obligations réglementaires de service et des instructions officielles pour les programmes. La remarque de cet IA-IPR prouve encore une fois que bien faire son travail n'est pas satisfaisant, il faut en faire plus. Une autre analyse serait aussi de penser que l'avancement de carrière ne se fait pas que sur les 11 items servant de critères d'évaluation... mais nous sommes sans doute de mauvaise foi pour ne pas dire que nous pratiquons de la diffamation en imaginant que cela serait une possibilité.

La palme de l'incohérence est décernée à une personne de l'administration du rectorat qui signale dans un premier temps que "très satisfaisant" n'est pas une appréciation pénalisante mais qui finit dans un second temps par admettre que cela peut exercer un frein dans l'avancement de la carrière. C'était justement l'enjeu du débat. Nous sommes conscients qu'il existe des limites budgétaires et qu'il est malheureusement impossible de permettre un

avancement accéléré aux 7e et 9e échelon à tous les enseignants qui pourtant le mériteraient. Il y a donc un quota de 30 % de promovables que le rectorat ne peut dépasser. Toutefois, cette accélération n'était pas l'objet de la CAPA et, pourtant, le rectorat semble vouloir se tenir à un même quota, d'environ 30 % de certifiés évalués "excellent". Ceci est absurde à plusieurs titres. D'abord, cela ne coûte rien au rectorat de mettre une appréciation "excellent". Ensuite, c'est la négation d'un principe érigé en valeur par notre ministre : la bienveillance. Que dirait-on d'un enseignant qui refuserait de mettre plus d'1/3 de notes supérieures à 15/20 ? Comment pourrait-il l'expliquer et le justifier auprès des élèves et de leurs parents ? D'ailleurs, l'administration n'est pas parvenue à nous convaincre... Devons-nous comprendre qu'il est impossible qu'un corps de métier soit excellent et, par conséquent, qu'il soit nécessaire de créer des "mauvais" professeurs ?

Nous ne vous faisons pas l'étalage de tout l'argumentaire déployé par l'administration pour justifier l'injustifiable. Un petit dernier cependant pour illustrer la vacuité des débats : on nous a démontré, après analyse du champ sémantique utilisé dans les appréciations littérales, que les mots remarquables ou exceptionnels n'apparaissant pas, il n'était pas possible de reconnaître l'excellence du collègue. Nous pouvons alors nous demander quel est l'intérêt de faire un recours dans ces conditions. Cela serait une réaction défaitiste et cela encouragerait l'administration à refuser de reconnaître ses erreurs. Il y a eu au total 7 recours d'examinés et 3 ont été directement acceptés par le recteur. 3 autres collègues ont dû saisir la CAPA pour le résultat que l'on sait. Toutefois, la décision finale reviendra au recteur qui a encore la possibilité de les réévaluer. Enfin, le SNES-FSU ne peut accepter sans réagir ce que nous considérons comme des diktats de l'administration. Nous pouvons nous demander si cette réunion n'avait pas pour but de décourager les personnels et leurs représentants syndicaux de soutenir des recours. Est-ce une nouvelle forme de management qui est à l'œuvre ? Au SNES-FSU, nous n'aurons de cesse de réclamer un véritable dialogue social.

**Renaud Roufignac**

### Complément suite à la rédaction de cet article :

Suite à cette CAPA les commissaires paritaires du SNES-FSU de Reims ont écrit un courrier à Monsieur le Recteur pour dénoncer les conditions de cette CAPA et pour défendre une nouvelle fois les dossiers de nos 3 collègues. Le Rectorat nous a informé deux semaines après que l'un des 3 dossiers a eu son avis réévalué à « Excellent ». C'est clairement une victoire mais nous ne pouvons nous satisfaire de cette seule réévaluation en CAPA depuis 3 ans. Il est nécessaire que les collègues s'informent de leurs droits et du déroulé de leur carrière pour connaître les recours possibles. Nous organisons tous les ans un à deux stages sur la carrière pour former les collègues venez pour vous informer et si vous avez un doute demandez nous. Rappelons que cette CAPA est presque la seule qui a encore lieu et que les collègues qui s'estiment lésés doivent absolument contester l'avis rectoral.